



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du 06 JUIL. 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VENTABREN

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de VENTABREN ;

VU la proposition du Maire de VENTABREN en date du 12 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de VENTABREN en date du 27 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 1er décembre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VENTABREN est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DEFRANCHESCHI	Philippe
Titulaire	OLIVETTI	Céline
Titulaire	TROUCHET	Linda
<i>Suppléant</i>	<i>BOVIO</i>	<i>Marianne</i>
<i>Suppléant</i>	<i>GOUAILHARDOU</i>	<i>Laura</i>
<i>Suppléant</i>	<i>LEFEVRE</i>	<i>Mathys</i>

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MASSE	Laurence
<i>Suppléant</i>	<i>HERUBEL</i>	<i>Brigitte</i>

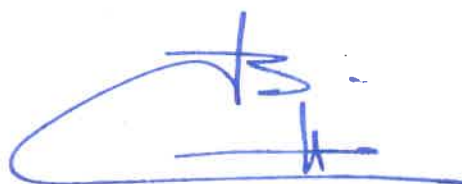
Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	WAUTERS	Philippe
<i>Suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de VENTABREN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le

06 JUIL. 2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence



Bruno CASSETTE